

DEUX DIMENSIONS DE LA PROPRIÉTÉ DE SOI

Dans le paysage complexe de la théorie politique contemporaine, le libertarianisme se distingue par sa critique radicale de l'Etat. Dans la mesure où l'agencement politique étatique repose sur des processus politiques involontaires comme la taxation et la redistribution des ressources, les auteurs libertariens considèrent que l'Etat est essentiellement injuste. L'intransigeance de cette affirmation procède de la prétention que seule la théorie libertarienne, fondée sur l'axiome de la propriété de soi (chacun a le droit absolu de propriété sur son propre corps) peut être justifiée (Rothbard 1973, 1982). Cette idée est habituellement défendue à l'aide de l'argument par contradiction performative élaboré par Hans-Hermann Hoppe (1989, 1993). En prenant au sérieux cet argument qui épaula la théorie libertarienne, je propose dans ma communication de déceler d'abord deux dimensions différentes du concept de propriété de soi et ensuite d'indiquer les conséquences de cette distinction pour la théorie politique.

L'argument par contradiction performative originellement formulé par Aristote (*Métaphysique*, I 1006a11-1006a28) se retrouve au cœur des débats importants dans la philosophie politique contemporaine (Isaye 1954; Chevigny 1980; Finnis 1979) qui portent plus précisément sur l'erreur naturaliste (Boyle 1972; Gewirth 1978, 1987) et sur la possibilité d'une norme universelle (Habermas 1986; Shearmur 1988; Albert 1994; Apel 1995, 1996). En employant cet argument, Hoppe (1993) s'attache à montrer qu'il serait auto-contradictoire de rejeter l'axiome de la propriété de soi. L'acte même de nier la propriété de soi présupposerait implicitement que l'agent est propriétaire de soi, *i.e.* dispose librement de son propre corps (cerveau, cordes vocales etc.) Ainsi, Hoppe insiste sur l'idée que seule la théorie libertarienne de la justice pourrait être défendue dans un débat. Cependant, l'analyse de la contradiction performative indique que les deux concepts de propriété de soi mis en opposition dénotent deux dimensions différentes d'une théorie de la justice : son contenu et sa condition de possibilité. Ceci affaiblit l'argument libertarien et, de surcroît, pose les bases d'une réinterprétation de la « propriété de soi ».

C'est ainsi que l'on peut distinguer l'axiome libertarien (aucune norme ne devrait enfreindre la propriété de soi) de la condition de possibilité de toute théorie de la justice (les propriétaires de soi doivent être libres pour choisir les normes qui les gouvernent). En faisant référence à *la propriété de soi comme axiome*, les libertariens invoquent la cohérence logique afin d'exiger que l'ensemble normatif soit cohérent avec cet axiome. Cette opération est censée définir avec précision le contenu de la théorie de la justice qui devrait être adoptée dans une société. De ce point de vue libertarien, une action deviendrait injuste si elle violait l'axiome de la propriété de soi; la taxation est injuste parce qu'elle est involontaire. En revanche, *la propriété de soi comme condition de possibilité* circonscrit l'ensemble des théories de la justice disponibles sans préjuger pour autant de leur contenu; par exemple, les propriétaires de soi pourraient décider d'instaurer la taxation ou d'interdire une série d'activités, même si elles ont lieu entre personnes consentantes. Ainsi, le concept de propriété de soi, dans cette deuxième acception, peut sous-tendre une pluralité de théories de la justice incompatibles les unes avec les autres.

Grâce à cette distinction l'on peut montrer que les divergences entre le libertarianisme et ses nouvelles versions dites de gauche (Vallentyne & Steiner 2004) concernent uniquement la définition de la propriété de soi et son statut d'axiome. Les différentes versions du libertarianisme mais aussi les autres théories de la justice peuvent reprendre le concept de propriété de soi et en faire leur condition de possibilité. En outre, cette distinction peut être utilisée pour réinterpréter la théorie de l'obligation politique et plus particulièrement le paradoxe du *Lévitique 25:39*, réitéré par Nozick (1974). Ainsi, en phase avec des recherches récentes (Vallentyne 2007; Kukathas 2009) l'on peut montrer que le libertarianisme n'est pas essentiellement une théorie anarchiste. Somme toute, le désaccord avec la théorie libertarienne de la justice ne conduit pas *ipso facto* au rejet entier du concept de propriété de soi. La propriété de soi, dans sa deuxième dimension, devient un outil d'analyse pertinent pour réinterpréter une série de questions en éthique appliquée. Dans la mesure où certaines parties constitutives du corps sont inaliénables, le titre de propriété devrait revêtir une forme spécifique quand il s'agit de soi-même. L'intimité et la réflexivité sont des caractéristiques essentielles qui confèrent à la propriété de soi une signification différente de la propriété sur des parties de la nature.

Bibliographie :

- Albert, Hans (1994). *Between social science, religion and politics*, Amsterdam, Rodopi.
- Apel, Karl Otto (1995). « De Kant à Pierce : la transformation sémiotique de la logique transcendantale », *Philosophie*, 48, pp. 49-70.
- Apel, Karl Otto (1996). *Discussion et responsabilité*, Paris, Les Editions du Cerf.
- Boyle, Joseph M. Jr. (1972). « Self-referential inconsistency, inevitable falsity and metaphysical argumentation », *Metaphilosophy*, 3 (1), pp. 25–42.
- Chevigny, Paul G. (1980). « Philosophy of language and free expression », *New York University law review*, (55) pp. 157-194.
- Finnis, John (1979). « Skepticism, self-refutation, and the good of truth » dans P. M. S. Hacker et J. Raz (éditeurs) *Law, Morality, and Society: Essays in Honour of H.L.A. Hart*, Oxford, Oxford University Press, pp. 247–267.
- Gewirth, Alan (1987). « The Is-Ought problem resolved » dans George Sher (éditeur) *Moral philosophy: selected readings*, New-York, Harcourt Brace Jovanovich.
- Gewirth, Alan (1978). *Reason and morality*, Chicago, University of Chicago Press, 1978.
- Habermas, Jürgen (1986). *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Les Editions du Cerf.
- Hoppe, Hans-Hermann (1993). *The Economy and ethics of private property. Studies in political economy and philosophy*, Boston, Kluwer.
- Hoppe, Hans-Hermann (1989). *A Theory of socialism and capitalism*, Boston, Kluwer.
- Isaye, Gaston (1954). « La Justification critique par rétorsion », *Revue philosophique de Louvain*, (52) 205–233.
- Kukathas, Chandran (2009). « Two Constructions of libertarianism », *Libertarian papers*, vol. 1 (11), pp. 1-13.
- Nozick, Robert. (1974). *Anarchy, State and Utopia*, New-York, Basic Books.
- Rothbard, N. Murray (1973). *For A New Liberty. The Libertarian manifesto*, New York, The Macmillan Company.
- Rothbard, N. Murray (1982). *The Ethics of liberty*, Atlantic Highlands, Humanities Press. *L'Ethique de la liberté*, traduit en français par Pierre Lemieux et François Guillaumat, Paris, Les Belles Lettres 1991.
- Shearmur, Jeremy (1988). « Habermas: A Critical approach », *Critical review*, 2 (1), pp. 39-50.
- Vallentyne, Peter (2007). « Libertarianism and the State », *Social philosophy and policy foundation*, volume 24, pp. 187-205.
- Vallentyne, Peter et Steiner, Hillel (2004). *Left-Libertarianism and its Critics: The Contemporary Debate*, New York, Palgrave Macmillan.